



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 90140

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin attire l'attention de M. le Premier ministre sur les accidents de la vie courante. Ces accidents, qui, dans près de la moitié des cas, ont lieu à domicile, provoquent près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés chaque année, que ce soit par chute, suffocation, noyade, incendie ou intoxication. Enfants et personnes âgées en sont les principales victimes. Bien plus meurtriers que les accidents de la route, les accidents de la vie courante provoquent chaque jour 1 200 hospitalisations. Pourtant, une récente enquête a montré que moins de la moitié des Français disaient prendre des précautions pour s'en prémunir. Au-delà de la nécessaire action des services de l'État, il semble donc opportun de donner aux associations les moyens de renforcer leurs campagnes et leurs actions. Un collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante vient d'ailleurs d'être créé en ce sens. C'est pourquoi il lui demande s'il entend accorder à la lutte contre les accidents de la vie courante le label grande cause nationale ou campagne d'intérêt général.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagées dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui ont fait part de leur souhait d'être candidates pour l'attribution du label « grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessures, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90140

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10678

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11608